



Lieu de pratique : Stade de Grandmont - 2 Avenue de Sévigné, 37200 Tours

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 9èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Catégories d'âge :

- Catégorie A → de 18 à 30 ans
- Catégorie B → de 31 à 40 ans
- Catégorie C → de 41 à 50 ans
- Catégorie D → de 51 à 60 ans
- Catégorie E → + 60 ans

Article 4 : Epreuves et programme. 10 épreuves sont proposées comme suit :

Jeudi 26/05/2022 :

- 100 mètres
- 800 mètres
- 5 000 mètres
- Concours longueur femmes
- Concours poids hommes (7,260 kgs pour les CAT A, B et C – 6 kgs pour la CAT D - 5 kgs pour la CAT E)
- Concours hauteur hommes (début du concours à 100 cms)

Vendredi 27/05/2022 :

- 200 mètres
- 400 mètres
- 1 500 mètres
- Relais 4*100 mètres
- Concours longueur hommes
- Concours poids femmes (4 kgs pour les CAT A,B et C – 3 kgs pour les CAT D et E)
- Concours hauteur femmes (début du concours à 90 cms)

Article 5 : engagements et classements

1. Les participants peuvent s'inscrire aux épreuves de leur choix
2. Les inscriptions aux épreuves sont ouvertes jusqu'au jeudi 12/05/2022. Les modifications d'inscriptions ne pourront pas être prises en compte après cette date
3. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés
4. L'organisation se réserve le droit de regrouper les catégories
5. Tous les classements par catégories seront établis en fonction du temps réalisé lors des séries.
6. Seul le 100 mètres proposera une finale.

Article 6 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la Fédération Française d'Athlétisme.
2. Les athlètes n'ont pas le droit de participer aux relais avec plusieurs équipes
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).

Attention : le règlement est susceptible de modifications

17-11-2021